

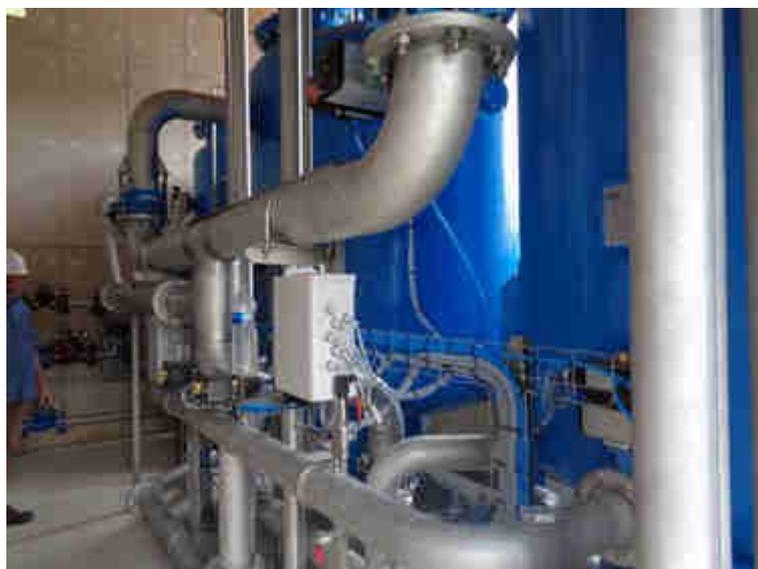
Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2019

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant	4
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Les abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	6
II.4.3 - Les capacités résiduelles de production.....	7
II.5 - LES RÉSERVOIRS.....	7
II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS.....	7
II.6.1 - Le réseau de canalisation.....	7
II.6.2 - Les branchements et les compteurs.....	8
II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.8 - SYNTHÈSE.....	9
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	9
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	9
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	10
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	10
III.2.2 - Rendement du réseau.....	10
III.2.3 - Fuites.....	11
III.2.4 - Indices linéaires de pertes.....	11
III.2.5 - Indices concernant les abonnés.....	12
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	13
IV.1.1 - Préambule.....	13
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	13
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	14
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	14
IV.1.5 - Récapitulatif.....	14
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	16
IV.2.2 - Compte administratif.....	16
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	16
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	18
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	19
A2 - FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	23
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU.....	27

ATTENTION : Note sur la version 2 du RPQS

Après vérification, le délégataire a revu ses chiffres de consommation des abonnés. Les données 2018 et surtout 2019 de la première version de ce RPQS sont erronées avec une variation de l'ordre de 55 000 m³ déduits injustement des volumes vendus. Il s'agit en réalité de rattrapages de facturation depuis 2017 et de déductions pour fuites de gros consommateurs qui n'auraient pas dû être comptabilisés de la sorte. Il en résulte des rendements et ILP bien meilleurs que ceux annoncés dans le premier RPQS et lors de la réunion de présentation.

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

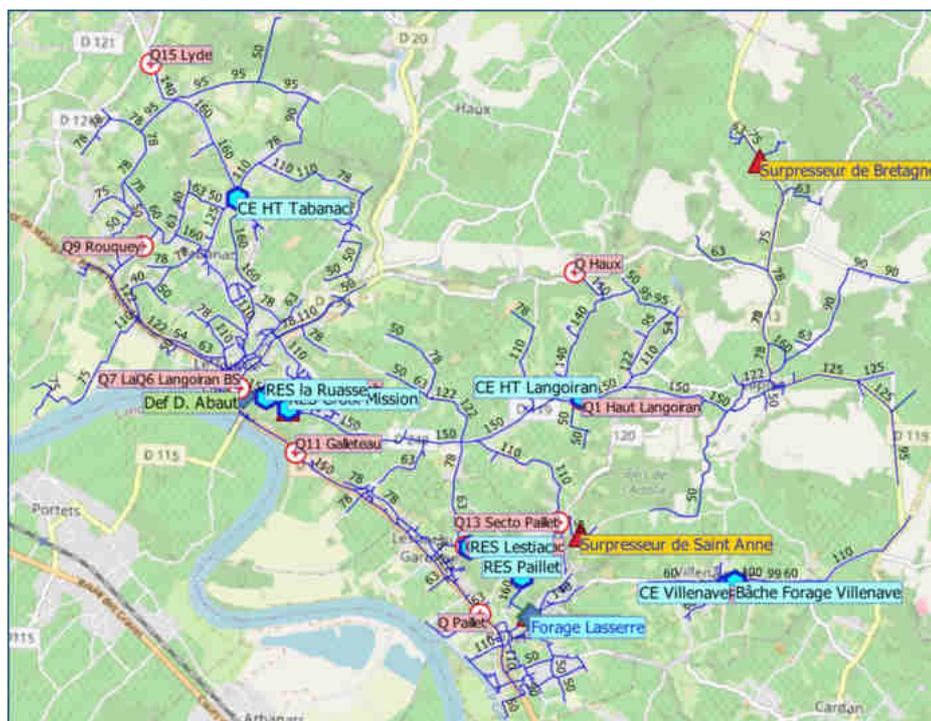
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupait les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux Mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

3 259 abonnés
représentant
environ 7 000
habitants

Le nombre d'abonnés au réseau eau potable en 2018 est de 3 259 abonnés représentant environ 6 995 habitants (données INSEE 2018).



II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un nouveau
contrat de
délégation
depuis le 1^{er}
janvier 2013

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le contrat a fait l'objet de 3 avenants :

- Avenant 1 du 01/03/2013 : intégration de Paillet et de Villenave de Rions
- Avenant 2 du 01/01/2017 : transfert entre les sociétés Nantaise des Eaux et SUEZ Environnement
- Avenant 3 du 20/05/2019 : Intégration de la sectorisation – Intégration des frais des fuites supplémentaires – Mise à jour d'articles

L'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Relève des compteurs ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ;
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et réparation des fuites ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau ; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes ; Des portes, peintures des ouvrages ; Des compteurs, des vannes et BAC ; Des installations de traitement hors génie civil.
Divers :	Fourniture et mise à jour des plans ; Campagne de recherche des fuites ; Participation à l'élaboration des programmes d'investissement ; Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

Accueil du public : non désigné

Service client : accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00

☎ 0 977 408 408

Service urgence et astreinte

☎ 0 977 401 140
(24 h / 24)

Site internet :

www.toutsurmoneau.fr

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :	Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ; Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ; Déplacement des conduites.
Renouvellement :	Des ouvrages de génie civil ; peinture des réservoirs Portails et clôtures Des canalisations et ouvrages accessoires dont branchements.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

Le syndicat dispose de 3 forages : Forage du Bourg à Langoiran, forage de Paillet et forage de Villenave de Rions

Les caractéristiques principales du forage en service sont les suivantes :

Nom	Le Bourg	Lasserre	Château d'Eau
Commune	Langoiran	Paillet	Villenave
Code BSS	08278X0129	08285X0012	08285X0037
Date mise en service	1971	1968	2008
Profondeur	160 m	200 m	110 m
Nappe captée	Éocène centre déficitaire	Éocène moyen	Oligocène
Débit nominal (m ³ /h)	100	50	8
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j (soit 20 heures/j)	650 m ³ /j	
Débit annuel autorisé	493 000 m ³ /an	94 600 m ³ /an	
Débit exploitation (m ³ /h)	97	35	8
Périmètre de protection	Oui	Oui	Oui
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

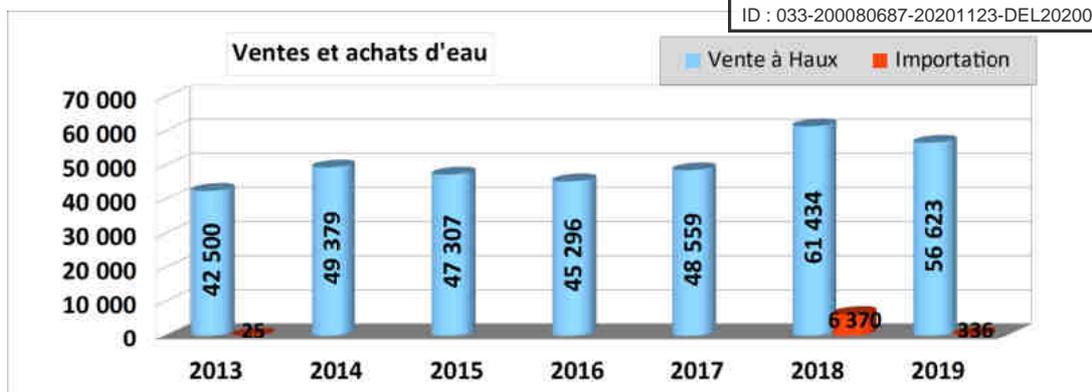
Une alimentation à partir de 3 forages dont le principal au Bourg de Langoiran

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

Il est ainsi possible d'acheter ou vendre de l'eau vers Haux et Saint Caprais, ainsi que vers le Syndicat de Targon pour la zone de Villenave de Rions.

Les ventes vers Haux sont revenues à des valeurs plus classiques de 56 202 m³/an (61 434 m³ en 2018),. Il subsiste toujours un problème de règlement des factures.

En 2019, il a été importé 336 m³ et exporté 56 202 m³ sur l'année civile et 56 657 m³ sur la période de relève.



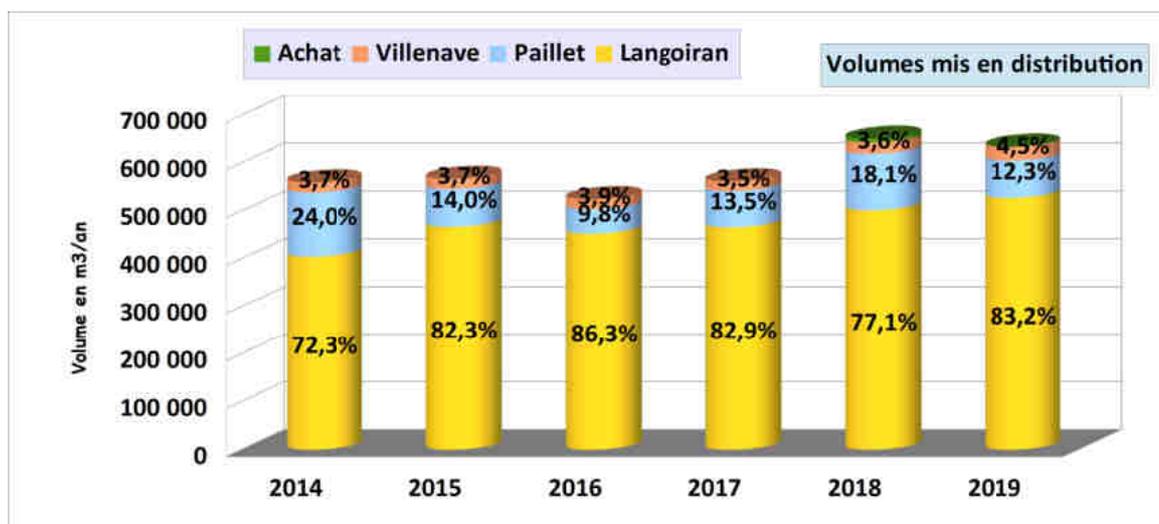
La production d'eau (forage et achat) est la suivante (en m³/an) :

	Forage			Achat d'eau	TOTAL
	Langoiran	Paillet	Villenave		
2011	389 581	101 237		9	389 590
2012	411 375			576	411 951
2013	381 866	143 040	19 367	25	544 298
2014	404 708	134 253	20 739	0	559 700
2015	466 858	79 486	21 001	0	567 345
2016	452 773	51 303	20 678	0	524 754
2017	465 946	75 597	19 928	0	561 471
2018	501 645	117 668	23 727	6 370	649 410
2019	527 493	77 800	28 718	336	634 347
Variation 2016/2017	5,2%	-33,9%	21,0%	/	-2,3%
Total forage	634 011	-1,4%			

Une diminution de 1,4 % des volumes prélevés, une compensation des volumes du forage de Paillet en travaux par celui de Langoiran

On constate une petite diminution des pompages sur les forages et le recours à des achats d'eau pour un total de 634 347 m³ dans l'année. Le forage de Paillet a été moins sollicité en raison des travaux avec une compensation sur celui de Langoiran.

Le suivi sur les dernières années est le suivant (valeurs sur la période de relève) :



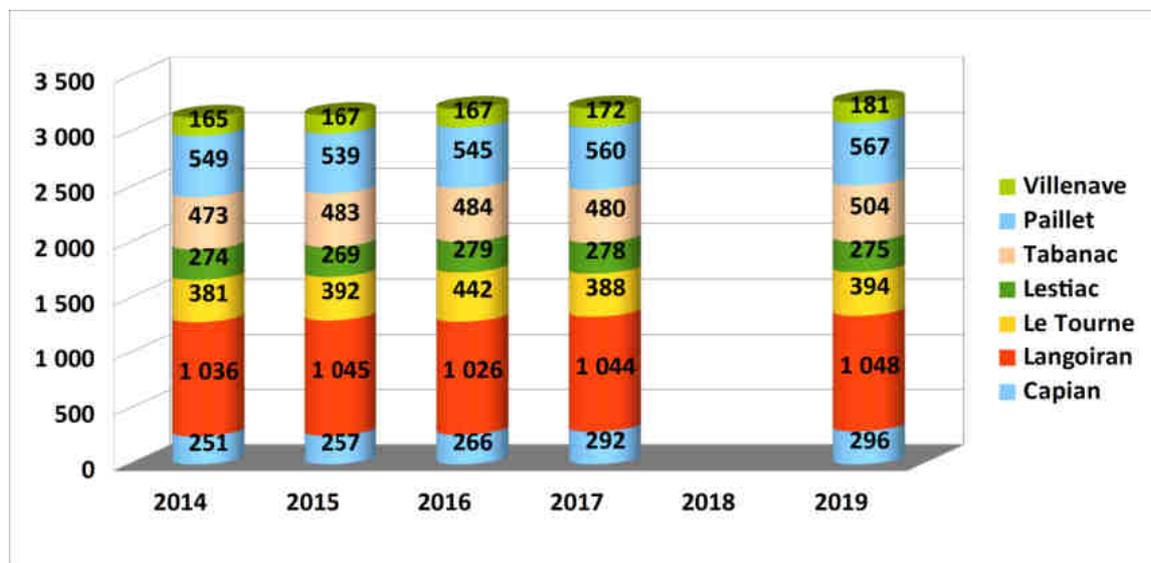
Il y a une baisse de la production totale avec en plus une diminution de l'utilisation du forage de Paillet et une augmentation de celui de Langoiran.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Les abonnés du service

La population de 6 995 habitants (données INSEE) représente 3 259 abonnés dont 3 110 abonnés domestiques, 65 abonnés collectivité et 84 professionnels. Il n'existe qu'une vente en gros (Haux). En 2019 on compte 9 abonnés de plus qu'en 2018. La répartition dans les classes de consommateurs est très mouvante selon le paramétrage du logiciel de clientèle.

On arrive aux chiffres suivants (pas de valeurs pour 2018) :



II.4.2 - Les usages de l'eau

Les données ci-dessous sont ramenées sur la période de relève et peuvent donc être différentes de celles précédentes sur l'année civile.

Le volume comptabilisé aux compteurs des abonnés sur l'exercice 2019 représente 299 423 m³ (348 409 m³ en 2018) pour 578 885 m³ (564 588 m³ en 2018) mis en distribution (après déduction de la vente à Haux). En ajoutant 6 557 m³ de volume utilisé sans compteur (dont défense incendie) et 12 486 m³ consommés pour le service (dont purges), on arrive à 318 466 m³ (consommé autorisé (366 870 m³ en 2018) et 260 419 m³ de pertes (205 593 m³ en 2018)).

On obtient les valeurs suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019
Volume mis en distribution	520 338 m ³	479 468 m ³	512 912 m ³	564 588 m ³	578 885 m ³
Volume consommé autorisé	295 791 m ³	291 507 m ³	378 188 m ³	366 870 m ³	375 089 m ³
Volume total vendu	274 162 m ³	269 937 m ³	372 158 m ³	378 403 m ³	356 046 m ³
Nombre d'abonnés	3 152	3 209	3 214	3 250	3 259
Consommation moyenne /abonné	87 m ³ /an	84 m ³ /an	116 m ³ /an	116 m ³ /an	109 m ³ /an
Pertes et non comptabilisés	246 176 m ³ /an	209 531 m ³ /an	140 754 m ³ /an	186 185 m ³ /an	222 839 m ³ /an
Pertes et non comptabilisés	674 m ³ /j	574 m ³ /j	386 m ³ /j	510 m ³ /j	611 m ³ /j

Pour 2019, une mise en distribution totale de 578 885 m³, dont 299 423 m³ mesurés au compteur des abonnés.

Des variations étonnantes des consommations des abonnés entre 2018 et 2019

Les données des RAD 2018 et 2019 sont fausses. Après vérification auprès des services clientèle du délégataire, il apparaît que les volumes vendus indiqués dans le RAD 2019 ont intégrés des déductions de volumes facturés en trop entre 2017 et 2018 à des particuliers ou à la commune de Haux (près de 55 000 m³). Les nouvelles valeurs de cette version corrigée tiennent compte des bonnes valeurs.

Il y a aussi un maintien d'une valeur forte et non expliquée des volumes de service, ce qui peut fausser les calculs (passage de 2 000 à 12 000 m³ des volumes de services en 2018).

Il faudra que le délégataire soit vigilant lors de la prochaine relève afin de lever les doutes sur les valeurs annoncées.

La consommation moyenne par abonné est de 109 m³/j, ce qui est raisonnable mais plus bas qu'en 2017 et 2018.

II.4.3 - Les capacités résiduelles de production

A partir des valeurs de la capacité réglementaires des 3 forages, soit 2 650 m³/j pour l'ensemble Langoiran-Paillet et 160 m³/j pour la zone de Villenave de Rions en pointe et 1 610 m³/j en moyenne (calculée sur l'autorisation annuelle), on peut calculer la marge de production par rapport à la consommation, à savoir :

Une nécessité de revoir les autorisations administratives de prélèvements

	Secteur Langoiran-Paillet		Secteur Villenave	
	2019		2019	
Production moyenne théorique	1 610 m ³ /j		160 m ³ /j	
Production maximale théorique	2 650 m ³ /j		160 m ³ /j	
Production moyenne réelle	1 658 m ³ /j		79 m ³ /j	
Production de pointe réelle	2 134 m ³ /j		122 m ³ /j	
Marge disponible / moyenne	-48 m ³ /j		81 m ³ /j	
Coefficient d'utilisation moyenne	103,0%		49,2%	
Marge disponible / pointe	516 m ³ /j		38 m ³ /j	
Coefficient d'utilisation pointe	80,5%		76,3%	

Ce tableau montre :

- Que le forage de Langoiran est trop sollicité par rapport à son autorisation administrative. Il faut que le Syndicat obtienne une modification de ces valeurs.
- Que les forages sont utilisés en pointe à environ 80 % de leur capacité, ce qui laisse une petite marge pour de nouvelles consommations, dont un développement de l'urbanisme
- Que toutes économies d'eau, dont la diminution des fuites, peuvent permettre de regagner de la marge de consommation

II.5 - LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Une capacité de stockage de 2 710 m³ soit environ deux journées de consommation moyenne, sauf sur le secteur de Paillet

Commune	Localisation	Volume	Type
Secteur de Langoiran			
Langoiran	Croix Mission	1 200 m ³	Au Sol
Langoiran	La Ruasse	350 m ³	Au Sol
Langoiran	Haut Langoiran	200 m ³	sur Tour
Lestiac	Terrey	200 m ³	Au Sol
Tabanac	Tabanac	150 m ³	sur Tour
	TOTAL	2 100 m³	
Secteur de Paillet			
Paillet	Marquet	450 m ³	Au Sol
Secteur de Villenave de Rions			
Villenave	Usine	60 m ³	Au Sol
Villenave	Bourg	100 m ³	Au Sol
	TOTAL	160 m³	

Les capacités des réserves sont supérieures à la consommation moyenne journalière sauf pour le secteur de Paillet où le stockage est inférieur à la consommation moyenne journalière.

L'exploitant signale que les réservoirs ont été nettoyés en avril-mai ou septembre-octobre 2019.

II.6 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS ET LES BRANCHEMENTS

II.6.1 - Le réseau de canalisation

Le réseau fait actuellement environ 104,4 km après régularisation des plans (2 km de "perdus" cette année) et ajout de 220 m de nouvelles canalisations (extensions et lotissements).

De petites extensions ont été réalisées en 2019, ainsi que des renforcement/réhabilitation pour un total de l'ordre de 645 m.

2 stations de surpression pour alimenter les points hauts en plus des 4 stations de pompages sur les sites de production ou de stockage

Pour alimenter les points hauts du Syndicat, il existe 2 stations de sur

Nom	Commune	Type	Volume bêche	Débit reprise	Stérilisation
Bourg	Langoiran	Pompage	100	50 + 35	javel
Croix Mission	Langoiran	Pompage	1 200	30 + 20	javel
Bretagne	Capian	Surpression	8	7	/
Ste Anne	Capian	Surpression	8	5	/
Lassère	Paillet	Pompage		55	Chlore gazeux
Bourg	Villenave	Pompage	50	10	javel

De nombreuses opérations sur le réseau dont une centaine de réparations de fuites par an

Le délégataire a réalisé les actions suivantes :

Prestation	2016	2017	2018	2019	Evolution	
					Nombre	%
Renouvellement compteurs	0	105	140	103	-37	-26%
Branchement renouvelé	1	8	9	6	-3	-33%
Dépose de compteurs	/	2	3	0	-3	-100%
Pose de compteurs	/	56	52	42	-10	-19%
Enquête clientèle	/	286	313	270	-43	-14%
Devis	/	55	41	53	12	29%
Fuites sur branchement	65	61	50	44	-6	-12%
Fuites sur réseau	45	46	49	43	-6	-12%
Fuites sur accessoires	/	/	8	12	4	50%
Total réparations fuites	110	107	107	99	-8	-7%
Autres	24	554	1 131	1 166	35	3%
TOTAL	135	1 173	1 796	1 739	-57	-3%
Recherche de fuites (ml)	/	775	10 925	6 599	-4326	-40%

On constate cette année une baisse du nombre de prestation effectuées par le délégataire.

Le nombre de fuites réparées se maintient autour de 100 par an.

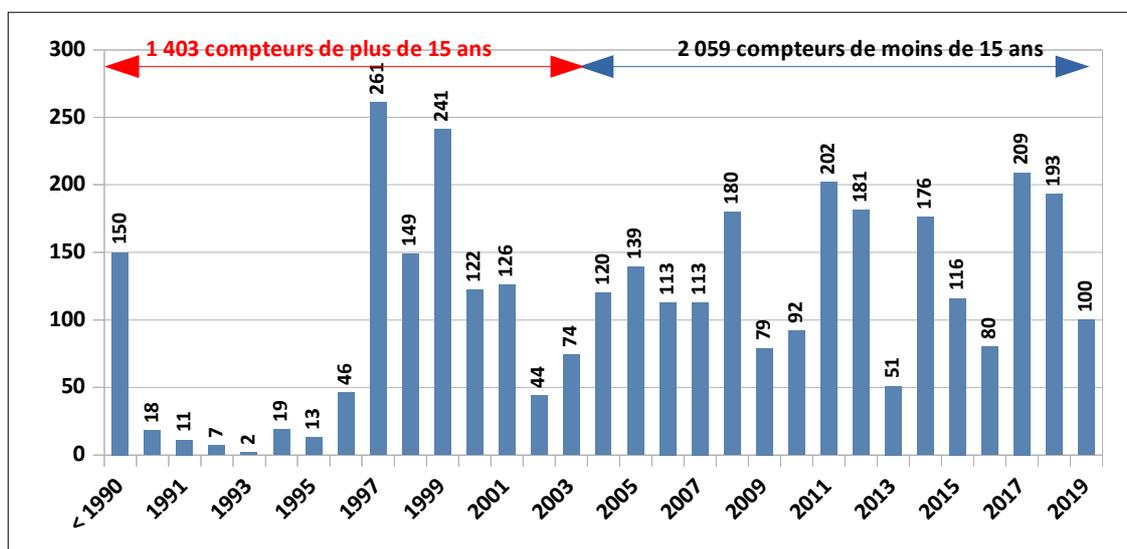
II.6.2 - Les branchements et les compteurs

Le réseau comporte 3 461 compteurs dont 3 376 (97 %) de diamètre 15 mm et les 2 plus gros de diamètre 100 mm (interconnexion).

L'âge moyen des compteurs est de 13,8 ans, ce qui est élevé.

On dénombre 207 compteurs de diamètre \varnothing 15 mm de plus de 25 ans qu'il faudrait impérativement changer et 1 403 compteurs de plus de 15 ans (soit 37 % du parc).

La pyramide des compteurs en 2019 est la suivante :



Le délégataire précise qu'il n'a plus recensé de branchement au plomb sur le Syndicat (contre 73 en 2013), car ils ont été remplacés par des branchements neufs. Ceci ne signifie pas pour autant que d'autres installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.

II.7 - TRAVAUX ET ÉTUDES

Le Syndicat a prévu les travaux suivants :

Année	Description	Montant HT
2018	Sectorisation	2 800,00 €
	Extension ou renouvellement	118 716,00 €
	Télégestion au surpresseur Catherine	3 400,00 €
	Télégestion à la station de Paillet	2 600,00 €
	Total	127 516,00 €
2019	Déferriation de Paillet	320 000,00 €
	Sectorisation	12 500,00 €
	Périmètre forage Villenave	3 400,00 €
	Clôture réservoir Croix Mission	20 840,00 €
	Trvx sur quai Langoiran	27 500,00 €
	Travaux divers	146 000,00 €
	Total	530 240,00 €

II.8 - SYNTHÈSE

L'exercice 2019 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	3 259 abonnés
Volume mis en distribution :	578 885 m³ (dont 56 623 m³ vers Haux)
Volume consommé :	299 159 m³ sur l'année et 299 423 m³ sur relève
Longueur de réseau :	104,4 km
Travaux et études réalisés :	Diagnostic, extensions, réhabilitation à Paillet
Travaux prévus :	Réhabilitation réseaux, sectorisation, extensions

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte des toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'éocène ou de l'Oligocène (> 100 m).

L'eau est déjà de très bonne qualité et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer) et de chloration pour être distribuée.

Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2018 les résultats sont les suivants :

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100 % physico-chimique

Paramètres	Nombre d'analyses				Conformité				
	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	Langoiran	Paillet	Villenave	TOTAL	%
Bactériologiques	19	16	2	37	19	16	2	37	100,0%
Physico-chimique	18	11	6	35	18	11	6	35	100,0%
TOTAL	37	27	8	72	37	27	8	72	100,0%

On constate donc une très bonne qualité de l'eau distribuée, 100 % de dépassement en fer et ammonium en sorte de la déferrisation de Paillet avant sa rehabilitation.

Depuis la pose d'un clapet, rection, les dernières mesures ne font plus état de plomb, de nickel ou de zinc sur le secteur de l'école de Tabanac.

Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau supérieure à 30°F, soit une eau très calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau.

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable annoncé par le délégataire est de **95** sur un total possible de 120 (98 en 2016). Ce chiffre est bon et démontre une bonne connaissance des réseaux. Cependant, ce chiffre est obtenu à partir des données du SIG qui surestime la quantité de dates de pose connues, la position des branchements ou le report des informations. Ce point devra être confirmé dans le futur.

Le taux moyen de renouvellement de la conduite sur 5 ans est de **1,04 %**, en augmentation par rapport à 2017 (0,67%) en raison des travaux réalisés ces dernières année.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **60 %** correspondant à une sectorisation existante et fonctionnelle mais qui ne donne pas 90 % des valeurs 90 % du temps. Ce chiffre est identique à celui de 2018 et meilleur que les valeurs précédentes (40 % en 2017).

III.2.2 - Rendement du réseau

L'imprécision sur les chiffres de 2018 et 2019 conduit à des interprétations difficiles.

Avec 578 145 m³ mis en distribution et 358 007 m³ comptabilisés dont 299 159 m³ pour les abonnés , **le rendement primaire** du réseau est de 61,5 % et **le rendement hydraulique est de 67,9%**.

Ce chiffre montre une diminution du rendement qui se rapproche de la limite réglementaire de 67,2 % au-delà de laquelle des pénalités peuvent être appliquées par l'Agence de l'Eau

Ce rendement devrait même être encore diminué car les valeurs des volumes de service sont anormalement hautes.

	Données sur année civile			Evolution
	2017	2018	2019	
Volume produit	561 471 m3/an	626 022 m3/an	635 508 m3/an	1,52%
Vente à Haux	48 559 m3/an	61 434 m3/an	56 623 m3/an	-7,83%
Volume vendu aux abonnés	372 158 m3/an	378 403 m3/an	356 046 m3/an	-5,91%
Vol. service et non compté	6 030 m3/an	18 461 m3/an	19 043 m3/an	3,15%
Volume annuel autorisé	378 188 m3/an	396 864 m3/an	375 089 m3/an	-5,49%
Remise sur fuites	1 487 m3/an	19 699 m3/an	8 069 m3/an	-59,04%
Rendement net	76,0%	73,2%	67,9%	-7,21%
Volume des pertes	134 724 m3/an	205 593 m3/an	203 796 m3/an	-0,87%
Volume non compté	140 754 m3/an	224 054 m3/an	222 839 m3/an	-0,54%
Longueur du réseau	104 km	106 km	104 km	-1,42%
Indice linéaire des pertes	3,56 m3/j/km	5,32 m3/j/km	5,35 m3/j/km	0,55%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	Oui	

On constate donc une baisse des rendements gré une stagnation des fuites qui passent de 134 724 m³ en 2017 à 205 593 m³ en 2018 et 203 796 m³ en 2019.

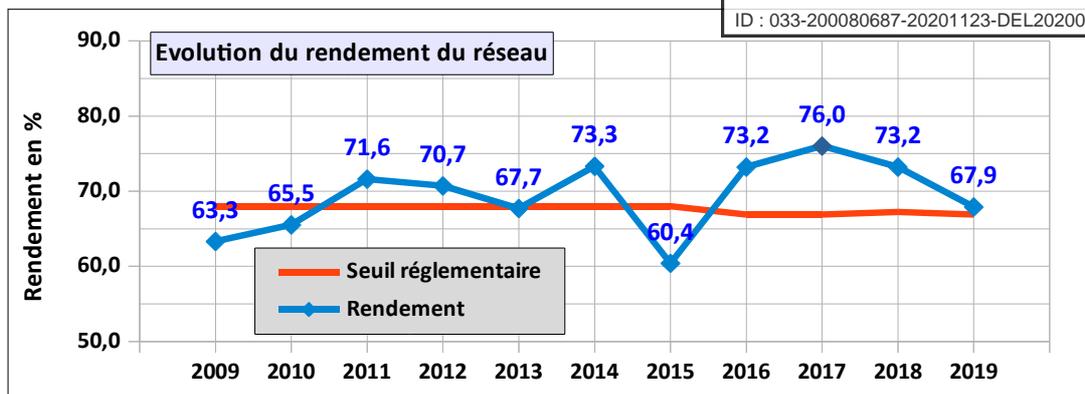
Le rendement suit la courbe suivante (valeur retenue en 2017 de 76 % mais avec des réserves). On constate qu'il est passé en dessous du minimum réglementaire (décret du 27/01/2012) en 2015 mais revient au-dessus en 2017 et se rapproche à nouveau en 2018 et 2019

Une bonne connaissance du réseau

Un indice de sectorisation qui peut s'améliorer

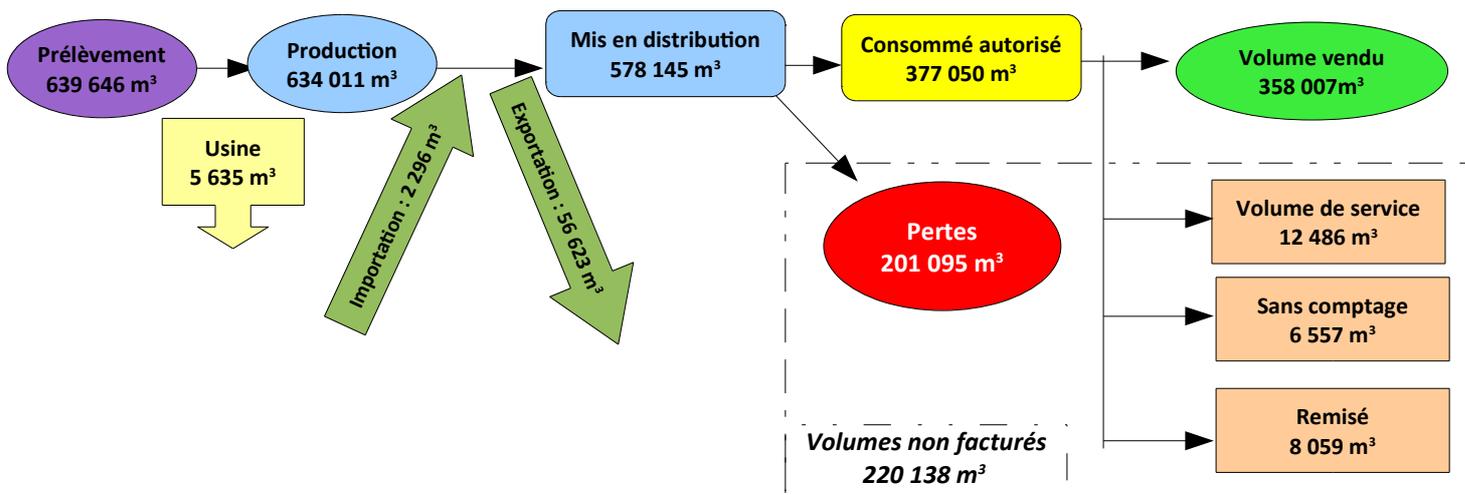
Avec des imprécision sur les chiffres, des valeurs encore en baisse du rendement malgré une stagnation des fuites
Un rendement qui se rapproche de la limite réglementaire

Un rendement qui se dégrade



Nota : le rendement 2015 a été recalculé par rapport au RPQS 2015 et le rendement 2017 est approximatif

Le graphe suivant synthétise les différents volumes.



III.2.3 - Fuites

La mise en place des compteurs de sectorisation devrait permettre de mieux connaître le fonctionnement du réseau et de diminuer les fuites. On constate un maintien des valeurs des années précédentes pour la réparation des fuites par le délégataire :

Une diminution des fuites réparées et un fort linéaire de recherche des fuites par l'exploitant

Prestation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Réparations fuites en réseau	66	45	45	46	49	43	-12%
Réparations fuites branchement	121	68	65	61	50	44	-12%
Total réparation de fuites	193	113	110	107	99	87	-12%
Linéaire recherche de fuite	1 100	4 250	1 200	775	10 925	6 599	-40%

Ce tableau montre une diminution importante des fuites avec une stabilisation depuis 2015.

III.2.4 - Indices linéaires de pertes

Cependant, il est préférable de regarder l'indice linéaire de pertes qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

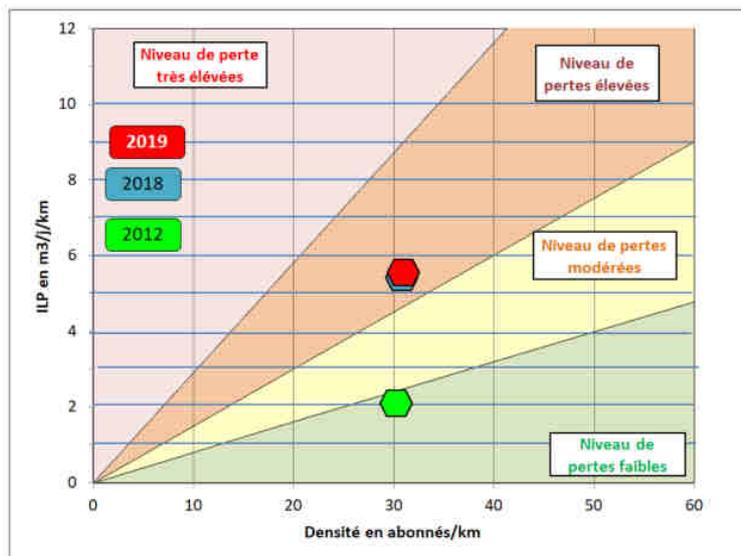
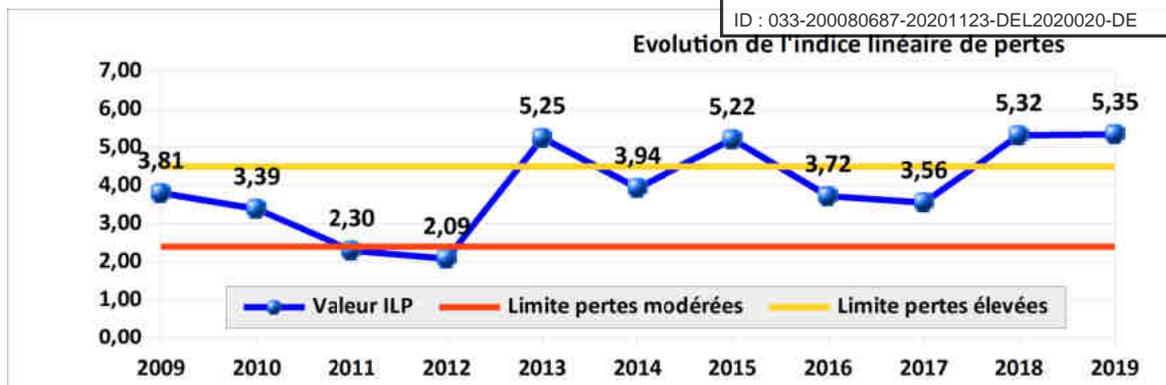
Cet indice est de 5,35 m³/jour/km (3,56 en 2017 et 5,32 en 2018), ce qui n'est pas bon pour un réseau semi-rural. Cet indice a évolué défavorablement par rapport à 2012. C'est le plus mauvais indice depuis 2009.

L'évolution de cet indice (corrigé) sur les dernières années est donné sur le graphique suivant.

On constate pour l'année 2017 cet indice atteint des valeurs correspondant à la zone des pertes modérées selon le SAGE Nappes Profondes. En 2018 et 2019, il se situe dans la zone des pertes élevée.

Il est indispensable de mettre en application les données de la sectorisation pour améliorer ces résultats.

Un indice de perte linéaire mauvais avec des pertes élevées



III.2.5 - Indices concernant les abonnés

Des coupures non programmées en baisse

L'exploitant indique 4 coupures d'eau non programmée, ce qui conduit à un taux d'occurrence des coupures non programmées de **1,23 pour 1 000 abonnés**. Ce résultat est le meilleur depuis 2016. Il est faible par rapport aux nombres de fuites réparées sur le réseau et les branchements.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée.

On peut recenser les éléments suivants :

Action	2017	2018	2019	Variation en %
Nombre total d'abonnés	3 214	3 250	3 259	0,28%
Nombre de branchements	3 469	3 529	3 538	0,26%
Nombre de compteurs	3 321	3 381	3 461	2,37%
Nombre de contacts avec un client	4 039	3 214	3 052	-5,04%
Nombre de contacts écrits avec un client	611	589	535	-9,17%
Nombre de visites en agence	18	9	10	11,11%
Nombre de réclamations écrites	54	63	68	7,94%
Nombre d'abonnés mensualisés	1 146	1 435	1 571	9,48%
Taux d'abonnés mensualisés	35,7%	44,2%	48,2%	9,18%
Montant des impayés à 6 mois	32 079 €	/	191 007 €	/
Créances irrécouvrables	597 €	4 657 €	10 008 €	114,93%
Taux d'impayés sur facture précédente	/	2,38 %	4,36 %	83,19%
Montants des abandons de créances	194 €	495 €	263 €	-46,91%
Nombre de demande de dégrèvements	1	24	17	-29,17%

Certains de ces chiffres sont incohérents comme l'augmentation des 80 compteurs et de seulement 9 branchements, alors que par ailleurs le délégataire indique avoir réalisé 28 nouveaux branchements.

On notera aussi l'apparition d'un branchement au plomb sur la commune dû être éradiqués depuis des années.

On retiendra qu'en 2019, 68 clients ont déposé une réclamation par écrit (courrier ou mail), ce qui conduit à un **taux de réclamation de 20,9 pour 1 000** abonnés. Ce taux est en augmentation par rapport à 2018 (19,3 ‰) et à 2017 (16,8 ‰).

Les réclamations et contacts portent sur les sujets suivants :

Objet	Gestion contrat	Liées à la facture			Information	Travaux	Qualité eau	Total
		Facturation	Paiement	Dépense index				
Nombre de contact	585	332	571	113	1 164	24	263	3 052
Part des contacts	19,2%	10,9%	18,7%	3,7%	38,1%	0,8%	8,6%	
Dont réclamation	3	294	28	/	/	/	243	568
Part des réclamations	0,5%	51,8%	4,9%				42,8%	

On note une prédominance des contacts pour de simples informations puis pour la gestion du contrat (ouverture/fermeture/mensualisation...). Les réclamations portent essentiellement sur la facturation et la qualité de l'eau.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 48 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas. Il est précisé que 227 branchements ont été ouverts par l'exploitant sur l'année 2019 (79 en 2018).

Le taux d'impayés est élevé avec une valeur de 4,36 %, ce qui est très fort par rapport à d'autres secteurs et la moyenne nationale de 2,2 %.

Cette année, le montant des créances irrécouvrables est élevé car la direction nationale du délégataire a décidé d'apurer les comptes. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 9 dossiers et un montant de 263 €

Il est recensé 17 demandes de dégrèvement pour fuites pour 8 069 m³ valeurs en baissent par rapport à 2018 (24 demandes pour 19 699 m³).

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le tarif de façon sensible.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins. La dernière modification date de la délibération du 19 décembre 2016.

Le Syndicat a fixé les tarifs suivants dont celui de 2020 par délibération en date du 23 décembre 2019 :

Un service avec des réclamations en hausse

Un taux d'impayés élevé

Deux factures par an pour le service de l'eau
Une relève des compteurs en août

Une petite augmentation tous les ans

2019	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	2019/2020 en %	valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	21,00 €/an	5,00%	1,00 €/an
Consommation	0,3600 €/m3	0,3700 €/m3	0,3800 €/m3	2,70%	0,0100 €/m3

On constate donc que le Syndicat augmente sa part variable d'environ 3 % chaque année depuis 2013 et que la part fixe augmente aussi en 2020. Cette augmentation est nécessaire pour payer les travaux.

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 4 classes de compteur et 3 classes de consommation.

En avril 2019, l'avenant n°3 qui a notamment intégré la sectorisation, entraîne une augmentation de 26,7 % de la part fixe qui passe de 15,79 € à 20 €/an et de 16,78 % des parts variables. En 2020, on retrouve l'augmentation contractuelle de l'ordre de 2,65 %.

Une augmentation de la part de l'exploitant en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat et de l'avenant n°3 en avril 2019

2019	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Avenant août 2019	Prix au 1er janvier 2020	Variation 2019/avenant 2019		Variation 2019/2020	
					En %	En valeur	En %	En valeur
Abonnement								
Ø 15	15,53 €/an	15,79 €/an	20,00 €/an	20,53 €/an	26,66%	4,21 €	2,65%	0,53 €
Ø 20	20,70 €/an	21,05 €/an	25,26 €/an	25,93 €/an	20,00%	4,21 €	2,65%	0,67 €
Ø 25 et 40	31,05 €/an	31,57 €/an	35,79 €/an	36,73 €/an	13,37%	4,22 €	2,63%	0,94 €
Ø > 40	103,51 €/an	105,24 €/an	109,46 €/an	112,36 €/an	4,01%	4,22 €	2,65%	2,90 €
Consommation								
0 à 60 m3	0,5180 €/m3	0,5263 €/m3	0,6146 €/m3	0,6310 €/m3	16,78%	0,09 €	3,12%	0,02 €
61 à 100 m3	0,7250 €/m3	0,7368 €/m3	0,8605 €/m3	0,8830 €/m3	16,79%	0,12 €	3,05%	0,02 €
> 100 m3	0,9320 €/m3	0,9473 €/m3	1,1063 €/m3	1,1360 €/m3	16,78%	0,16 €	3,14%	0,03 €

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA.

Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5 %**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité. Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

La redevance de l'Agence de l'Eau est recalculée par l'exploitant en fonction des volumes prélevés et vendus. Elle est passée de 0,1116 en 2014 à 0,170 en 2015 et 2016. La valeur de 2017 à 2019 est de 0,1620. En 2020, elle redescend à 0,0898.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif.

Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Elle se stabilise depuis 2018 à la valeur de 0,330 €/m³.

2019	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Variation 2019/2020 en %	Variation en valeur
Préservation	0,1620 €/m3	0,1620 €/m3	0,0898 €/m3	-44,57%	-0,0722 €/m3
Pollution	0,3200 €/m3	0,3300 €/m3	0,3300 €/m3	0,00%	0,0000 €/m3

On constate donc une faible diminution en valeur des taxes de l'Agence de l'Eau.

IV.1.5 - Récapitulatif

En fonction des éléments ci-dessus, l'évolution de la facture d'eau est la suivante (nota : les valeurs ne sont données que pour un compteur de 15 mm et une consommation de 120 m³/an) :

Pour une consommation de 120 m³/an, un coût global en 2018 de 229,35 €, soit un prix moyen de 1,91 €/m³.

En 2019, avant l'effet de l'avenant, le montant total est de 231,28 €, soit 1,927 €/m³. L'avenant conduit à une facture de 250,20 €, soit 2,09 €/m³.

En 2020, une facture de 246,24 € et un prix de l'eau de 2,05 €/m³, la baisse de la redevance de l'Agence compensant les autres hausses

2019	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Variation en % 2019/2018	Variation en % 2019/2020
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	5,00%
Consommation	0,3675 €/m ³	0,3700 €/m ³	0,3800 €/m ³	0,68%	2,70%
Part exploitant					
Abonnement	15,53 €/an	15,79 €/an	20,53 €/an	1,67%	30,02%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,518 €/m ³	0,526 €/m ³	0,631 €/m ³	1,60%	19,89%
60 à 100 m ³	0,725 €/m ³	0,737 €/m ³	0,883 €/m ³	1,63%	19,84%
> 100 m ³	0,932 €/m ³	0,947 €/m ³	1,136 €/m ³	1,64%	19,92%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Préservation	0,1620 €/m ³	0,1620 €/m ³	0,0898 €/m ³	0,00%	-44,57%
Pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,00%

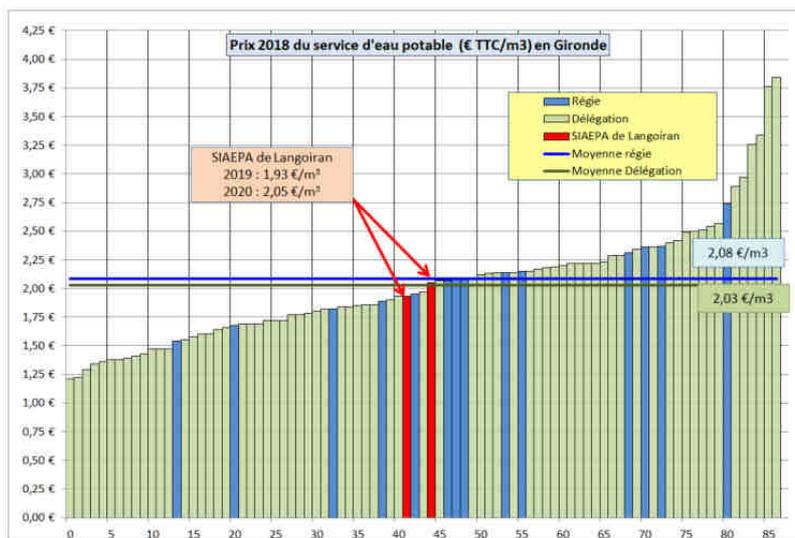
Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an (Année 2020)

	Prix janvier 2019	Prix janvier 2020	Variation en %	Montant en €/m ³
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	21,00 €	/	0,18 €
Consommation	44,40 €	45,60 €	2,70%	0,38 €
Part exploitant				
Abonnement	15,79 €	20,53 €	30,02%	0,17 €
Consommation	80,00 €	95,90 €	19,88%	0,80 €
Sous total hors taxes	160,19 €	183,03 €	14,26%	1,53 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	19,44 €	10,78 €	-44,57%	0,09 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	59,04 €	50,38 €	-14,67%	0,42 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	219,23 €	233,41 €	6,47%	1,95 €
TVA à 5,5%	12,06 €	12,84 €	6,47%	0,11 €
TOTAL TTC	231,28 €	246,24 €	6,47%	2,052 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 2,05 €/m³ TTC (1,53 €/m³ HT), soit un total TTC de 246,24 €/an (Année 2020)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 22,7 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

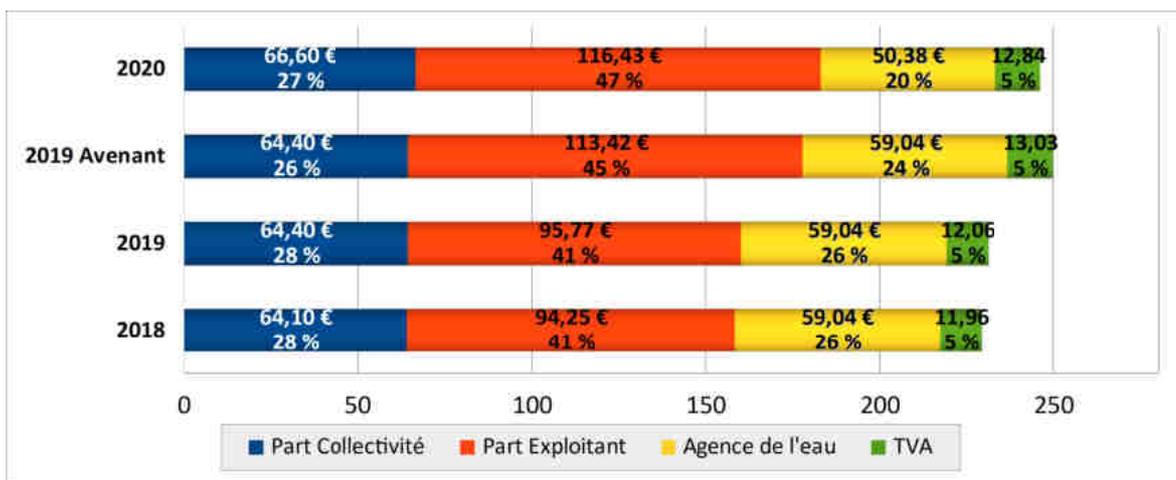


On constate qu'entre janvier 2019 et janvier 2020, la facture de 120 m³ augmente de plus de 10 % pour passer de 231,70 €/an à 255,00 €/an.

En réalité la grande majorité de la hausse est le résultat de l'avenant qui a conduit à une majoration de 18,60 € pour la facture 120 m³, soit un passage de 1,93 €/m³ à 2,09 €/m³.

En 2020, la baisse de la redevance de l'Agence de l'Eau compense les hausses des tarifs de la collectivité et du délégataire.

Par rapport aux données 2018, le prix de 120 m³ d'eau potable, soit 1,93 €/m³, classe le SIAEPA de Langoiran en 41^{ème} sur 86 services, légèrement en dessous de la moyenne. Les 2,05 €/m³ de 2020 correspond à la moyenne en Gironde.

Composant d'une facture de 120 m³

On constate que la part de l'Agence de l'Eau fait diminuer la facture globale.

IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2019 du service d'eau potable peuvent être estimées dans le tableau suivant (montant hors impayés) :

Une recettes de la collectivités amputées de la vente d'eau à Haux

2019	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	3 259		
Volume vendu	343 785 m ³		
Prix abonnement	20,00 €/an	17,90 €/an	
Prix au m ³	0,3700 €/m ³	0,8557 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	65 180,00 €	58 336,10 €	123 516,10 €
Consommation	127 200,45 €	294 176,82 €	421 377,27 €
Total théorique	192 380,45 €	352 512,92 €	544 893,37 €
CARE 2019	188 674,00 €	323 176,00 €	511 850,00 €
Rappel CARE 2018	210 873,00 €	314 561,00 €	525 434,00 €
Différence	-22 199,00 €	8 615,00 €	-13 584,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant. Les tarifs évoluant et le nombre d'abonnés pouvant changer en cours d'année, ils restent une approximation.

Les reversements indiqués au CARE sont en diminution mais la valeur 2018 était anormalement élevée. Le calcul pour le délégataire est difficile en raison de l'avenant qui est intervenu en cours d'année.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant :

2019		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2019	Dépenses	191 661,12 €	155 490,56 €	347 151,68 €
	Recettes	503 421,44 €	226 730,48 €	730 151,92 €
	Balance	311 760,32 €	71 239,92 €	383 000,24 €
Report exercice 2018		63 013,11 €	55 903,07 €	118 916,18 €
Résultat cumulé au 31/12/2019		374 773,43 €	127 142,99 €	501 916,42 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		425 000,00 €		425 000,00 €
Clôture exercice 2019		-50 226,57 €	127 142,99 €	76 916,42 €

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2018, on obtient les données suivantes :

Un compte administratif juste équilibré grâce au report des années précédentes mais peu de marge de trésorerie

Un service dont la dette par abonné reste élevée et qui diminue peu

Année	2018		
Encours de la dette	855 557,45 €	1 008 244,57 €	152 687,12 €
Remboursement annuel	142 302,84 €	145 482,68 €	3 179,84 €
dont capital	111 170,41 €	117 312,88 €	6 142,47 €
dont intérêts	31 132,43 €	28 169,80 €	-2 962,63 €
Nombre d'abonnés	3 250	3 259	9
Dette par abonnés	263,25 €	309,37 €	46,12 €
Remboursement annuel par abonné	43,79 €	44,64 €	0,85 €

Une diminution sensible de la charge à partir de 2022

Depuis des années, le Syndicat fait un ou deux emprunts par an. Ainsi, en 2019 il a été emprunté 270 000 € sur 20 ans pour le financement de la déferrisation de Paillet. Il augmentera la charge de remboursement d'environ 15 000 €/an jusqu'en 2039.

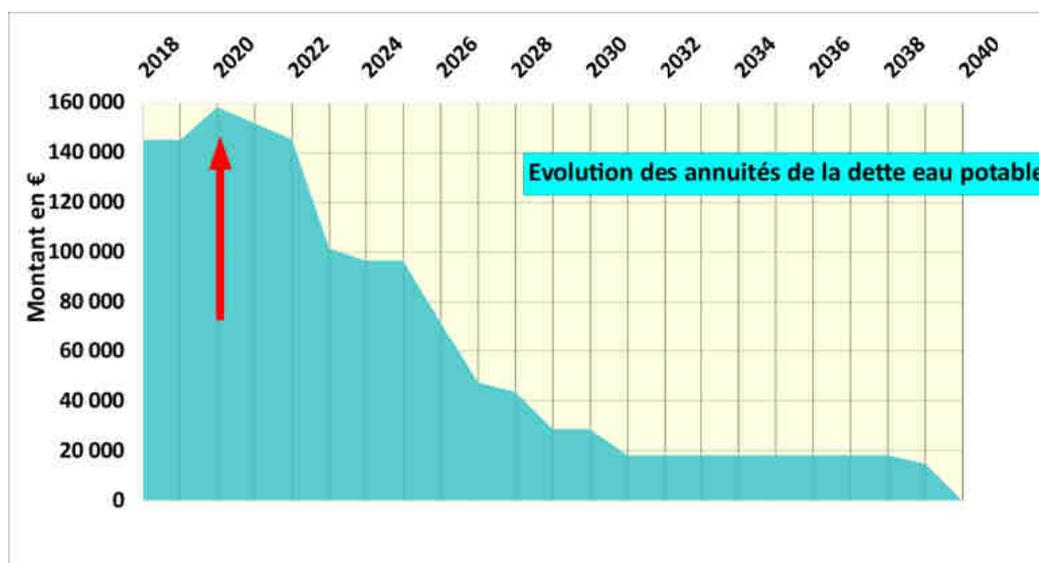
Chaque année entre 2020 et 2031 voit la fin d'un ou plusieurs emprunts. On a donc une descente régulière de la charge avec un plateau entre 2031 et 2038. L'ensemble des emprunts en cours sera remboursé en 2039.

La durée (théorique) d'extinction de la dette n'est que de 4,4 ans.

Les augmentations du prix de l'eau sont donc cohérents avec les charges financières du Syndicat.

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2019		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2012	Paillet	CA	10 ans	4,33%	3	2022	88 118,78 €	30 455,71 €	9 321,11 €	1 722,34 €	11 043,45 €
2	2012	Villeneuve	CA	10 ans	4,35%	3	2022	143 043,63 €	49 468,89 €	15 134,37 €	2 810,24 €	17 944,61 €
3	2013	C. Mission	CA	15 ans	4,01%	9	2028	167 000,00 €	111 707,08 €	10 144,42 €	4 886,25 €	15 030,67 €
4	2013	Secto	CA	8 ans	3,29%	2	2021	28 000,00 €	7 693,73 €	3 664,05 €	373,67 €	4 037,72 €
5	2013	Diag	CA	6 ans	3,04%	0	2019	10 000,00 €	0,00 €	1 793,90 €	54,53 €	1 848,43 €
6	2012	Chat. Eau	CM	10 ans	4,26%	3	2022	120 000,00 €	40 621,54 €	12 449,39 €	2 260,82 €	14 710,21 €
7	2016		CA	15 ans	2,12%	12	2031	68 000,00 €	55 790,73 €	4 047,78 €	1 268,58 €	5 316,36 €
8	2012	Paillet	CA	14 ans	3,90%	7	2026	124 079,52 €	70 297,88 €	8 592,35 €	3 076,72 €	11 669,07 €
9	2018		CE	20 ans	1,90%	19	2038	52 500,00 €	50 317,67 €	2 182,33 €	997,50 €	3 179,83 €
10	2011	Aunis	CE	10 ans	3,79%	2	2021	20 682,00 €	4 739,23 €	2 240,60 €	264,54 €	2 505,14 €
11	2016	Bcht Plombs	CE	10 ans	3,44%	7	2026	126 000,00 €	78 962,36 €	9 830,48 €	3 054,47 €	12 884,95 €
12	2016		CE	15 ans	1,56%	12	2031	70 000,00 €	56 829,36 €	4 276,36 €	953,25 €	5 229,61 €
13	2007	Tricard	CE	20 ans	4,07%	8	2027	50 000,00 €	24 651,43 €	2 499,01 €	1 259,78 €	3 758,79 €
14	2003	Chat. Eau	CLF	20 ans	4,51%	4	2023	67 268,00 €	13 583,28 €	4 142,72 €	799,44 €	4 942,16 €
15	2005	Chat. Eau	CLF	20 ans	3,54%	6	2025	114 800,00 €	41 911,27 €	6 173,54 €	1 702,20 €	7 875,74 €
16	2005	Interco.	CLF	20 ans	3,46%	6	2025	63 767,00 €	23 225,53 €	3 430,66 €	922,30 €	4 352,96 €
17	2010	Tuilerie	CE	10 ans	3,22%	1	2020	55 000,00 €	6 306,35 €	6 104,33 €	410,79 €	6 515,12 €
18	2015		CM	10 ans	1,63%	6	2025	35 750,00 €	22 139,53 €	3 485,58 €	417,69 €	3 903,27 €
19	2015		CM	10 ans	1,63%	6	2025	80 000,00 €	49 543,00 €	7 799,90 €	934,69 €	8 734,59 €
20	2019		CM	20 ans	0,98%	20	2039	270 000,00 €	270 000,00 €			
TOTAL GÉNÉRAL								1 754 008,93 €	1 008 244,57 €	117 312,88 €	28 169,80 €	145 482,68 €

Le graphe ci-dessous intègre les emprunts de 2018 et 2019.



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2018	2019		Valeur ONEMA 2018
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	98,3
P102.1	Conformité physico-chimique	%	97,2	100	++	97,2
P103.2	Connaissance patrimoniale	X/120	95	95	/	87,2
P104.3	Rendement du réseau	%	73,2	67,9	--	76,8
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	5,80	5,85	--	4,22
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	5,32	5,35	--	3,21
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,95	1,04	++	0,24
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80	80	/	72,8
P109.0	Montant abandon de créance	€/m ³	0,001	0,001	/	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	2,77	1,23	+	3,05
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	98,0
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	5	4,4	/	2,49
P154.0	Taux d'impayés	%	2,38	4,36	--	2,35
P155.1	Taux de réclamations	%	19,4	20,9	--	2,74
D101,0	Nombre d'habitants desservis	Hab	7 017	6 995	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,93	2,05	--	2,26
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	2	2	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	60%	60%	/	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues des statistiques disponibles PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSP. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Une bonne qualité de l'eau 100 % conforme sur les aspects bactériologiques physico-chimique avec les travaux sur la station de Paillet
- Une bonne connaissance du réseau avec un indice patrimonial proche du maximum ; Cependant cet indice ne représente pas la réalité
- Une dégradation sensible du rendement et des indices linéaires avec des imprécisions sur les calculs. Le rendement se situe en limite du seuil réglementaire pouvant déclencher des pénalités ;
- Des indices linéaires mauvais conduisant à un classement en pertes élevées
- Un taux d'interruption non programmé qui baisse
- Une augmentation du taux de renouvellement avec les travaux de renouvellement des conduites
- Un taux de réclamation qui se maintient à des niveaux élevés ;
- Des taux d'impayés élevés et qui s'accroît
- Un indice d'avancement de la sectorisation qui stagne sans atteindre le maximal

On ne peut que constater que la qualité du service n'est pas encore optimale et que le rendement diminue . Le taux d'impayés élevé indique qu'il y a un véritable problème sur la facturation.

Pour l'aspect financier, le Syndicat se classe au niveau de la moyenne des tarifs en Gironde et se rapproche des tarifs nationaux :

ANNEXE 1 : Fiche de synthèse de l'ARS

Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : LANGOIRAN

Synthèse de l'année 2019

0023
000458

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 analyses bactériologiques et 19 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Tous de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

Conseils

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux très conductes, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsque elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vaine, ni clapet).

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Langoiran du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Bourg captant l'Éocène. L'eau subit un traitement simple de déferri-sation et de chloration dans la station de production Bourg. L'eau traitée est distribuée sur les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du syndicat.

Bactériologie	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.
Nitrates	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.	Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,73 mg/l
Dureté	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).	Eau très calcaire. Dureté moyenne : 30,56 °F.
Fluorures	Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.	Valeur moyenne relevée : 1,10 mg/l.
Pesticides	Seul paramètre particulier, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.	La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.
PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eau-potable.sainte-pierre.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodière 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-6333-sante-environnement@ars.nsa.mt.fr



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : PAILLET

Synthèse de l'année 2019

0029

000412

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 16 analyses bactériologiques et 16 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Paillet du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Lasserre captant la nappe de l'Éocène. L'eau subit un traitement de déferrisation et de chloration à la station de production Lasserre. La station de déferrisation n'est pas en service et nécessite des travaux de réhabilitation. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demander conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,65 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 33,75 °F.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 1,30 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eau potable sante gov.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-d33-sante-environnement@ars.sante.fr



SYNDICAT LANGOIRAN

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution : VILLENAVE-DE-RIONS

Synthèse de l'année 2019

0023
000430

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 analyses bactériologiques et 6 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau distribuée sur l'unité de distribution Villenave de Rions du syndicat des eaux de Langoiran provient du forage profond Château d'eau captant la nappe de l'Oligocène. L'eau subit un traitement simple de chloration au niveau de la station Château d'eau. Le forage est doté de périmètres de protection. Suez Eau France assure l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100,00% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont inférieurs à 0,5 mg/l (seuil de détection analytique).

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 33,55 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,35 mg/l.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

La présence de pesticides n'a pas été détectée dans l'eau distribuée.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

PHYSICO-CHIMIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur Internet : <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation départementale de la Gironde - Espace Rodesse 103 bis, rue Belleville - CS - 91704 - 33063 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 09 69 37 00 33 - Mail : ars-dd33-sante-environnement@ars.sante.fr



UGE : 0023 SYNDICAT LANGOIRAN

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX LANGOIRAN

Adr : MAIRIE

33550 LESTIAC SUR GARONNE

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000159	BOURG	1370	ON	TE		17/09/1992		02/06/1993	80%
033000224	LASSERRE	199	ON	TE	28/07/1998	30/12/2004		27/12/2006	80%
033002442	CHATEAU D'EAU	178	ON	TE	26/09/2008	20/09/2007	19/05/2008	05/11/2009	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000632	BOURG	TTP	1370	5		5	
033000678	LASSERRE	TTP	314	2		2	
033002546	CHATEAU D'EAU	TTP	178	2		2	
033000412	PAILLET	UDI	1217	14		14	
033000430	VILLENAVE-DE-RIONS	UDI	315	4		4	
033000459	LANGOIRAN	UDI	5358	14		15	
Total				41		42	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2019**
 Nombre d'abonnés : **3 259** dont domestiques : **3 110**
 Population : **6 995** Ration ab/hab : **2,25**

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Qualité des eaux distribuées**

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	24	24	100%	8	8	100%
ARS	37	37	100%	35	35	100,0%
TOTAL	61	61	100%	43	43	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : Ammonium et fer en sortie de deférisation de Paillet

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : Néant Langoiran

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 %

(rappel 2018 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 %

(rappel 2018 : 98,1 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : **100,0%**

(cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5		X	
TOTAL			95

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 95 sur 120

L'indice de l'année 2018 était de : 95 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
Langoiran	Forage	08278X0129	Eo. Moy.	531 703 m3/an	1370	80%
Paillet	Forage	08285X0012	Eo. Moy.	77 333 m3/an	199	80%
Villeneuve	Forage	08285X0037	Eo. Sup. Moy.	30 610 m3/an	178	80%

	2019	2018
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%

L'indice donné par l'ARS sur les débits théoriques:

80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

2019

Volume annuel prélevé (année civile):	639 646	m ³ /an	648 615	-1,4%
Volume pour usage des stations :	5 635	m ³ /an	5 575	1,1%
Volume annuel produit (année civile) :	634 011	m ³ /an	643 040	-1,4%
Volume annuel produit (relève) :	633 212	m ³ /an	619 652	2,2%
Volume annuel acheté : 336	2 296	m ³ /an	6 370	
Volume annuel exporté : 56 202	56 623	m ³ /an	61 434	-7,8%
Total volume mis en distribution (relève):	578 885	m ³ /an	564 588	2,5%
Total volume sur année civile :	578 145	m ³ /an	581 644	-0,6%
Volume comptabilisé sur relève :	356 046	m ³ /an	378 403	-5,9%
Volume comptabilisé sur 12 mois :	358 007	m ³ /an	357 590	0,1%
Volume consommé non compté :	6 557	m ³ /an	6 317	3,8%
Volume consommé pour le service :	12 486	m ³ /an	12 144	2,8%
Volume consommé autorisé sur relève :	375 089	m ³ /an	366 870	2,2%
Total volume consommé autorisé 365j :	377 050	m ³ /an	376 051	0,3%
Volume vendu (après régularisation des dégrèvements) :	347 977	m ³ /an	328 710	5,9%
Pertes sur année :	203 796 m3	201 095 m3	205 593	-0,9%
Remise de fuites :	8 069 m3		19 699	-59,0%

	2019	2018
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	61,5%	61,5%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	72,4%	73,1%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	67,9%	73,2%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : 67,2%	Oui

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	104,40	km		
Volume journalier non compté :	610,5	m ³ /jour	soit :	222 839 m ³ /an
Volume journalier de perte :	558,3	m ³ /jour	soit :	203 796 m ³ /an

	2019	2018	2 017	2016	2015	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,425	0,927	0,605	3,200	0,283	5,440
Nombre de kilomètre renforcé :	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total	0,425	0,927	0,605	3,200	0,283	5,440

	2019	2018
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	5,85	5,80
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	5,35	5,32
Indice linéaire des consommations = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	11,16	10,92
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	1,04%	0,95%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours

6 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés :	3 259	abonnés	2018	3 250
Nombre de réclamation :	68	réclamations		63
Nombre de remise en eau :	227	ouverture		79
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours		1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect		0
Nombre de coupure d'eau non programmée :	4			9

	2019	2018
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	20,9	19,3
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	1,23	2,76
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 3 250
Montant abonnement : 20,00 €/an

Consommation : 0,3600 €/m³
Volume vendu : 347 977 m³

Recettes 2019		Dépenses 2019	
Vente d'eau :	190 074,64 €	Frais généraux :	14 412,93 €
Produits financiers :	6 135,17 €	Charge du personnel :	17 186,98 €
Subventions d'exploitation :	13 215,15 €	Intérêts de la dette :	6 683,05 €
Recettes d'investissement :	389 508,69 €	Capital de la dette :	117 312,88 €
Report année 2018 :	118 916,18 €	Immobilisation :	50 775,16 €
Divers :	1,84 €	Divers :	9 564,25 €
TOTAL Recettes :	717 851,67 €	TOTAL Dépenses :	215 935,25 €
Bilan :	501 916,42 €	Reste à réaliser :	425 000,00 €
	Clôture 2019 :		76 916,42 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2019	2018	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 008 244,57 €	855 557,45 €	152 687,12 €	17,8%
Recettes totales	328 935,49 €	393 857,81 €	-64 922,32 €	-16,5%
Dépenses totales	215 935,25 €	332 584,12 €	-116 648,87 €	-35,1%
Capital remboursé	117 312,88 €	111 170,41 €	6 142,47 €	5,5%
Amortissements	107 644,00 €	104 371,00 €	3 273,00 €	3,1%

Montant des factures impayées :	33 468,00 €	n-1	767 624,00 €	2018
Montant des abandons de créances :	262,89 €	9 dossiers	347 977 m ³	495,35 €
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	8 069 m ³	17 dossiers		

	2019	2018
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	230 313 €	172 444 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	4,4 ans	5,0 ans
Taux d'impayés	4,36%	2,4%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

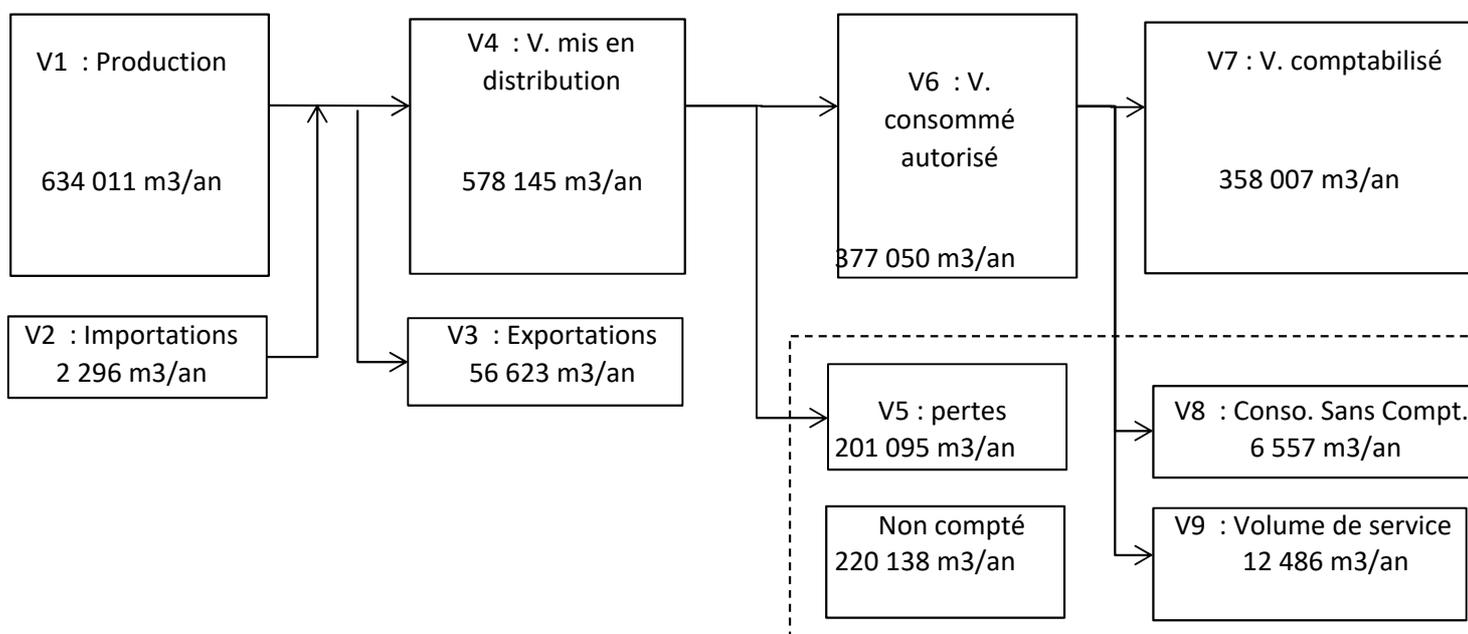
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis 2,25 habitant / abonné	6 995
D. 102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,05 €/m ³
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	95 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	67,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	5,85 m ³ /km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	5,35 m ³ /km/jour

Code fiche	Intitulé		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux		
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	n = 9	0,0008 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service		1,23 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements		100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette		4,4 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente		4,36%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)		20,87
C - Indicateurs CLE Gironde			
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation		60%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire si CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



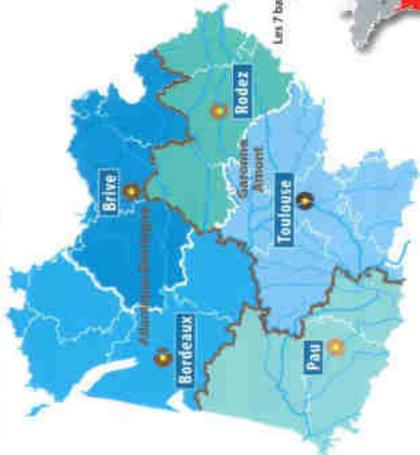
LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Fédéra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
TEL.: 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Duyulouge
4 rue du Professeur André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tel. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tel. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtières
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tel. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodéz Cedex 9
Tel. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
Départements 12 • 30 • 46 • 48

et
07 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tel. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

solitaires et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 25 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

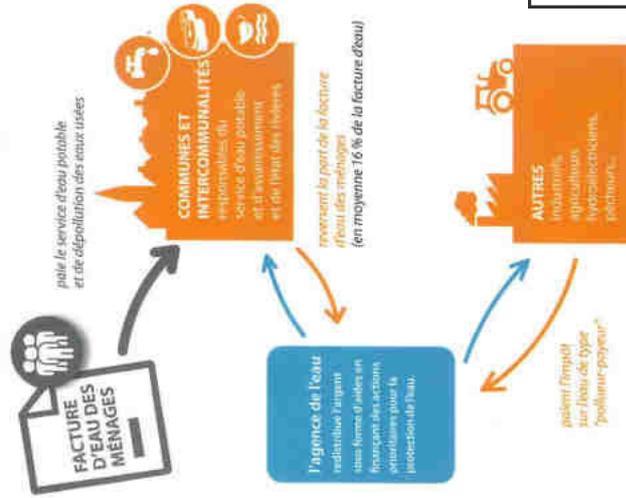


NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 (art. L3), impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.servicetouscitoyens.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



L'eau a quelque chose à vous dire...

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, rependre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.



Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le

ID : 033-200080687-20201123-DEL2020020-DE

COMBIEN ONT CÔTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)

<p>0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés.</p> 	<p>2,60 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris agricole) et les activités économiques concernées.</p> 	<p>67,70 € de redevance domestique payés par les abonnés (y compris réseau de collecte).</p> 
<p>8,40 € de redevance de pollution offertes payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répécutés sur le prix des produits.</p> 	<p>100 € de redevances payées par l'agence de l'eau en 2019.</p> 	<p>0,50 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payés par les usagers concernés (généralistes).</p> 
<p>2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants.</p> 	<p>5,10 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors engrais).</p> 	<p>13,40 € de redevance de prélèvement de pollution payés par les collectivités, pour l'alimentation en eau.</p> 

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes, publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne

<p>5,30 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau.</p> 	<p>8,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, concertations, réseaux de partenaires eau, clubs, information).</p> 	<p>35,30 € aux collectivités pour l'équipement des zones urbaines et rurales.</p> 
<p>14,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture.</p> 	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2019.</p> 	<p>12,80 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable.</p> 
<p>5,30 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau.</p> 	<p>17,40 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des zones humides).</p> 	<p>0,70 € pour la solidarité internationale.</p> 

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15.000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 1,4 million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés, 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1 M€ ont permis d'améliorer le fond des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés et raccordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement des masses d'eau en mauvais état subissant une domesticité forte,
- pour réduire les pollutions dispersées entreprises, des démarches collectives encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises ont été mises en conformité, 2 en traitement de surface pour le secteur agricole se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de dangereuses ont été supprimées.

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le

ID : 033-200080687-20201123-DEL2020020-DE